



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE
S/15489
12 novembre 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 10 NOVEMBRE 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DU NICARAGUA AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre la note de protestation No 52 que M. Miguel D'Escoto Brockmann, ministre de l'extérieur du Nicaragua, a adressée à M. Edgardo Paz Barnica, ministre des relations extérieures du Honduras à Tegucigalpa.

"Le 9 novembre 1982

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

Dans la journée d'hier 8 novembre, à 22 heures, une unité contre-révolutionnaire provenant de camps établis sur le territoire hondurien et composée d'environ 70 hommes portant des vêtements de couleur kaki et armés de fusils fal a pénétré sur le territoire du Nicaragua par le secteur de San José de las Manos, à 8 km au nord-ouest de Dipilto, dans le département de Nueva Segovia et, usant de violence et proférant des menaces de mort, a forcé les ouvriers agricoles de diverses propriétés à se rassembler, pour les emmener ensuite prisonniers sur le territoire du Honduras.

D'après les dernières informations qui ont pu être obtenues, 42 ouvriers agricoles au total ont été séquestrés. Vingt d'entre eux, dont les noms suivent, viennent de l'exploitation 'Santa Adelaida', propriété de M. Marco Tulio Avendaña : Miguel A. Gómez, 25 ans; Teodoro Mejía, 35 ans; Lino Miranda, 30 ans; Justino García, 23 ans; Lorenzo Alfaro, 28 ans; José Escoto, 30 ans; Francisco Muñoz, 24 ans; Candelario Vargas, 24 ans; Santos R. Ramos, 19 ans; Laureano Paz, 18 ans; José Santos González, 22 ans; Antonio Calíz, 28 ans; Raymundo Muñoz, 20 ans; Pedro A. Bautista, 18 ans; Ventura Carazo, 22 ans; Justo García, 28 ans; Julio López, 45 ans; Felipe López, 24 ans; José Santos Bautista, 22 ans et Miguel Angel Gómez, 22 ans. Les ouvriers agricoles dont les noms suivent travaillaient dans l'exploitation 'Argentina', propriété de M. Roger Peralta : Sergio Centeno, 17 ans; Jerónimo Estrada, 17 ans; Candelario Estrada, 16 ans; Rufino Estrada, 20 ans; Santos Estrada, 18 ans; César Pastrana, 22 ans; Sebastian Hernandez, 20 ans; Margarita Pérez, 28 ans; Porfirio Rodriguez, 22 ans et José Ruiz Talavera, 26 ans. Les ouvriers agricoles suivants travaillaient dans l'exploitation 'La Laguna', propriété de M. Pastor Ioba : Julio Centeno Pérez, 30 ans; Pedro Centeno López, 25 ans; José López Centeno, 20 ans; Santos López González, 18 ans; Leoncio Pérez, 45 ans; German Pérez Joya, 15 ans; Santos Miranda, 25 ans; Ernesto Talavera, 18 ans; Lorenzo Centeno, 18 ans; Estanislao Muñoz, 18 ans; José Bautista Lagos, 16 ans et Pedro López Córdoba, 16 ans également.

Comme vous le savez, ce nouvel acte criminel perpétré par les contre-révolutionnaires somozistes qui opèrent à partir du Honduras, grâce à de puissants appuis dans le gouvernement et sous la protection des forces armées de ce pays, ne fait qu'ouvrir un chapitre de plus dans la campagne de destruction et de terreur qui, organisée depuis le Honduras, a pour principale victime la population nicaraguayenne de la zone frontière, laquelle, depuis trois ans, est la cible des attaques menées par les contre-révolutionnaires somozistes.

A l'heure actuelle, il est pour ainsi dire inutile et futile d'évoquer les multiples normes du droit international qui sont chaque jour bafouées par ceux qui, au lieu de s'acquitter des obligations énoncées dans des traités et des accords internationaux, adoptent une attitude irresponsable et complice, de sorte que ces crimes s'aggravent et restent impunis, que nos populations connaissent un sort extrêmement précaire, et que toute la région centraméricaine est menacée par un conflit dont vous ne pouvez ignorer les conséquences.

Le Gouvernement nicaraguayen considère que les démonstrations rhétoriques en faveur de la paix ne suffisent pas et que les paroles doivent être appuyées par des actes, sans quoi l'on risque d'aboutir à des situations comme celle qui existe actuellement entre les deux pays. Néanmoins, nous persistons et persisterons dans nos efforts en vue de trouver une solution pacifique à tous ces problèmes, ce qui de toute évidence ne sera possible que lorsque le Gouvernement hondurien aura décidé de traduire dans les faits ses paroles de paix, en entreprenant immédiatement de démanteler les camps contre-révolutionnaires établis sur son territoire et de dissoudre et désarmer les groupes contre-révolutionnaires qui s'y trouvent.

Je vous rappelle que, lors de notre entretien dans le cabinet du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Javier Pérez de Cuellar, vous étiez en principe d'accord pour vous rendre au Nicaragua dans la première semaine de novembre. Malheureusement, cette rencontre n'a pu avoir lieu pour la seule et unique raison que vous vous en tenez obstinément à l'attitude qui consiste à refuser de dialoguer directement avec nous au sujet des relations entre nos pays, bien que les graves événements et les violations qui se produisent presque chaque jour dans la zone frontière aboutissent à des situations extrêmes et créent le plus grave foyer de tension de l'Amérique centrale. Ces événements nous amènent à juger injustifiable et même condamnable le refus du Gouvernement hondurien d'entamer des entretiens sérieux en vue de trouver une solution pacifique à la crise actuelle. Devant une telle situation, nous nous trouvons dans l'obligation de nous demander ce que signifie cette attitude double, qui consiste à parler de paix d'un côté et, de l'autre, à refuser de dialoguer sur nos relations bilatérales si dangereusement détériorées en raison de la situation dans la zone frontière.

Le Gouvernement nicaraguayen, protestant contre ce nouveau et criminel acte d'agression contre notre population et notre territoire, exige la libération immédiate des 42 ouvriers agricoles séquestrés; il tient le Gouvernement hondurien responsable de l'intégrité physique et morale de ces personnes et demande leur libération immédiate.

Le Ministre de l'extérieur,
(Signé) Miguel D'ESCOTO BROCKMANN"

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer la présente note comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim,
(Signé) Jorge CANDA MORALES

